

Conseil de Paris

Séance des 6 et 7 juin 2017

Sur proposition de Didier Le Reste, Nicolas Bonnet-Oulaldj et du groupe des élu.e.s communiste-Front de Gauche

Vœu relatif aux Agents de Surveillance de Paris

Considérant la réforme du statut de Paris qui a acté le transfert de missions et d'agents de la préfecture de police à la Ville de Paris ;

Considérant que sur les 2 228 agents qui seront transféré, 1587 font partie du corps des Agents de Surveillance de Paris ;

Considérant qu'actuellement ces agents exercent principalement des missions de contrôle du stationnement payant mais également des missions de contrôle et de répression dans les domaines de la circulation et de la lutte contre certaines nuisances sur les voies et les lieux publics ;

Considérant que le changement d'employeur soulève de nombreuses interrogations ;

Considérant que le choix de la Ville de Paris de déléguer la gestion du contrôle du stationnement payant à des sociétés privées pose également de nombreuses interrogations liées à l'évolution des missions des ASP ;

Considérant que ces interrogations sont nombreuses et sont notamment liées aux rythme et cycles de travail, aux rémunérations, aux conditions d'encadrement et au déroulement des carrières ;

Considérant que malgré les négociations engagées avec les représentants du personnel, la Ville de Paris n'a pas répondu à l'ensemble des interrogations soulevées par les organisations syndicales représentatives des ASP ;

Considérant notamment que les cycles et temps de travail seront maintenus en 2018 pour une période transitoire car la Ville n'a pas été en mesure de faire de propositions concrètes sur ce sujet ;

Considérant que les agents seront malgré tout transféré au 1er janvier 2018 en méconnaissance d'éléments fondamentaux qui auront un impact important sur leurs conditions de vie ;

Considérant, à titre d'exemple, que la modification des horaires de travail pourrait obliger certains agents à déménager pour se rapprocher de Paris ;

Considérant qu'après leur arrivée au sein de la Ville de Paris, les représentants syndicaux actuels ASP ne siègeront plus dans les instances statutaires dans lesquelles seront débattues les questions relatives à leurs conditions de travail ;

Sur proposition de Didier Le Reste, Nicolas Bonnet-Oulaldj et du groupe des élu.e.s communiste-Front de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu :

- **Que le dialogue social puisse répondre à l'ensemble des questions posées par les organisations syndicales restées sans réponse à l'heure actuelle ;**
- **Qu'en l'absence de ces réponses, le cas échéant, le transfert des effectifs soit repoussé au 31 décembre 2018.**